

Mardi 04 Octobre 2011 - n°573

Economie - Rentrée dans l'enseignement supérieur 2011-2012 - Augmentation du nombre de bacheliers et d'inscrits dans le supérieur

Energie - Énergies et climat - Table ronde nationale pour l'efficacité énergétique

Economie - Restauration scolaire - Renforcement de la surveillance de la qualité

Economie - Bordeaux 2011 - Congrès du Mouvement HLM

Economie - Police municipale - L'Intérieur réamorce le dialogue

Economie - Agenda

Economie - Journée du Réseau des acteurs de l'habitat

Economie - Faire face à la désindustrialisation

Economie - Le Sénat passe à gauche - Une première sous la Vème République

ECONOMIE

Rentrée dans l'enseignement supérieur 2011-2012 - Augmentation du nombre de bacheliers et d'inscrits dans le supérieur

Selon l'estimation provisoire du baccalauréat de la session de juin 2011 établie par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 566 000 bacheliers auraient été reçus cette année, ce qui représenterait une hausse de 36 000 reçus, soit +6,8 %. Dans la seule filière générale, le nombre de bacheliers serait en augmentation de 3 300 (+1,2 %). Dans la filière professionnelle, le nombre de bacheliers augmenterait de 37 000 à la suite de la réforme du bac professionnel, soit une hausse de 31,5 %. En revanche, dans la filière technologique, le nombre de bacheliers diminuerait de 4 600, soit -13,4 %. La quasi-totalité des bacheliers généraux poursuit les études dans l'enseignement supérieur. C'est aussi le cas de trois bacheliers technologiques sur quatre et d'un bachelier professionnel sur quatre.

Sur l'enseigne-
augmentera
baisse de 0
la hausse d

À la rentrée 2011, les inscriptions en première année à l'université (hors IUT) devraient augmenter de 1,5 %, soit 3 500 inscrits en plus. Il s'agirait de la troisième année successive de hausse après celle de 0,1 % à la rentrée 2010 et celle de 6,9 % à la rentrée 2009. En 2011, le nombre d'inscriptions en première année universitaire resterait donc largement supérieur à celui constaté en 2007 et 2008.

Admission post-bac et choix des candidats

Pour la troisième année consécutive, le dispositif Admission Post-Bac permet d'établir une photographie à l'issue de la procédure normale des propositions d'affectation acceptées par les candidats. L'analyse de l'évolution des choix opérés par les futurs étudiants, au regard de la session 2010, permet de conclure à une continuité des orientations souhaitées par les candidats. On note néanmoins les évolutions suivantes :

— en 2011, on relève une augmentation de 34 % du nombre de préinscriptions des bacheliers professionnels (65 712 en 2010, 99 619 en 2011) qui principalement s'orientent vers des STS.

— en licence, on constate une légère augmentation du nombre de candidats (+3 %) et du nombre de propositions (+1 %) mais une diminution du nombre de propositions acceptées (-10 %). Ainsi les bacheliers généraux sont moins nombreux qu'en 2010 à accepter une proposition à l'université : 137 322 en 2011 contre 148 066 en 2010 (-8 %). Ils semblent reporter leur choix vers les BTS, les IUT, les CPGE et les formations d'ingénieurs.

— Les 991 formations en apprentissage référencées sur le site ont généré 3 616 propositions et 2 895 candidats les ont acceptées. L'inscription définitive étant subordonnée à la signature d'un contrat avec une entreprise, le bilan définitif ne pourra être connu qu'en fin de procédure.

Courant octobre, un bilan définitif de la procédure 2011 sera réalisé. Les données de gestion qui suivent concernent la procédure normale qui s'est achevée le 14 juillet dernier.

ENERGIE

Énergies et climat - Table ronde nationale pour l'efficacité énergétique

Nathalie Kosciusko-Morizet a réuni vendredi 23 septembre 2011 la table ronde nationale pour l'efficacité énergétique afin de réaliser un bilan d'étape. Une quinzaine de propositions ont été présentées. Une attention toute particulière a été donnée à la précarité énergétique. Les groupes de travail rendront leurs propositions finales mi-novembre.

L'action des collectivités territoriales

Les pouvoirs publics, dont les collectivités territoriales, doivent jouer, selon le ministère, un rôle primordial en matière d'efficacité énergétique, non seulement à travers la gestion de leur patrimoine et leurs activités directes, mais aussi dans le cadre de l'exercice de leurs compétences (notamment en matière d'urbanisme par exemple).

Il a été rappelé quelques chiffres éloquentes : la consommation d'énergie représente pour les communes une charge financière de 2,2 milliards d'euros soit 36,2 € par habitant. En moyenne, l'énergie représente 3,8% de la dépense de fonctionnement d'une commune. Un groupe de travail « Pouvoirs publics » a ainsi structuré sa réflexion autour des axes suivants :

- l'amélioration des dispositifs autour de la commande publique ;
- l'amélioration de la consommation énergétique des bâtiments (tertiaire public) et des flottes de véhicules ;
- l'amélioration des politiques d'aménagement ;
- la dynamique des plans d'action locaux (freins et leviers d'accélération).

Ce groupe s'attache à réfléchir aux moyens les plus efficaces de mobiliser les gisements identifiés, avec une articulation entre les différentes échelles territoriales du national au communal. Il rendra ses propositions finales mi-novembre. Puis, le ministère va engager une consultation publique jusqu'à mi-décembre afin de dégager les priorités d'actions. Les propositions de ces groupes déboucheront, d'ici mi-décembre, sur un plan national d'actions pour l'efficacité énergétique. La mise en œuvre des premières mesures interviendra début 2012.

Les premières propositions

La prise en compte de l'efficacité énergétique dans la commande publique est présentée comme primordiale. Les marchés publics, en représentant 15% du PIB, constitue un important effet de levier des politiques publiques. Mais l'évolution des pratiques est freinée par plusieurs facteurs : manque de sensibilisation des acheteurs, méconnaissance des outils existants et de l'offre. Pour y remédier, il est proposé de consolider le « réseau d'acheteurs publics », et de passer de 15 à 22 régions couvertes par ce réseau pour diffuser les bonnes pratiques. Ce réseau vise à permettre de sécuriser les acheteurs, tout en leur procurant des gains appréciables sur la consommation d'énergie et la facture. Il est aussi prévu de fixer de manière progressive des normes sectorielles (de méthode d'achats ou de seuils de performance) pour des familles d'achats à enjeux énergétiques. Il est proposé d'accélérer le développement des « contrats de performance énergétique ». Enfin, si plus de 300 plans climat énergie territoriaux sont en cours, leur mise en œuvre est freinée par la difficulté à trouver les ressources financières. Un accompagnement des communes pour la rénovation de l'éclairage public doit être mis en place.

Les acteurs privés

Lors de ce point d'étape, il a été demandé de rechercher les points de consensus des principales fédérations professionnelles du bâtiment, de l'architecture et de l'ingénierie et de formuler des propositions au Ministère pour fin octobre 2011 avec une approche progressive pour permettre aux entreprises de s'adapter. L'accompagnement et l'aide aux ménages précaires dans le programme « Habiter mieux » seront renforcés avec un engagement des fournisseurs d'énergie à hauteur de 250 M€ sur la période 2011-2017.

En savoir plus : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

ECONOMIE

Restauration scolaire - Renforcement de la surveillance de la qualité

Le [décret 2011-1227](#) du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire a été publié au JO du 2 octobre 2011. Il est pris en application de l'article 1er de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (loi n°2010-874 du 27 juillet 2010). L'objectif clairement affiché de ce décret est de renforcer l'amélioration de la qualité des repas servis en milieu scolaire.

Hygiène alimentaire

Le décret prévoit les exigences que doivent respecter les gestionnaires des services de restauration concernant la qualité nutritionnelle des repas qu'ils proposent. Ces exigences portent sur la variété et la composition des repas proposés, la taille des portions, le service de l'eau, du pain, du sel et des sauces. Le texte prévoit que ces dispositions sont précisées par [un arrêté](#) (Nor :AGRG1032380A) conjoint du ministre de la défense, des ministres chargés de l'outre-mer et des collectivités territoriales, de la santé, de l'alimentation, de la consommation et de l'éducation nationale.

Afin d'atteindre l'objectif d'équilibre nutritionnel des repas servis par les services de restauration scolaire, sont requis, conformément à l'article L. 230-5 du code rural et de la pêche maritime :

? quatre ou cinq plats proposés à chaque déjeuner ou dîner, dont nécessairement un plat principal comprenant une garniture, et un produit laitier ;

? le respect d'exigences minimales de variété des plats servis. La variété des repas est appréciée sur la base de la fréquence de présentation des plats servis au cours de 20 repas successifs.

? la mise à disposition de portions de taille adaptée au type de plat et à chaque classe d'âge.

? la définition de règles adaptées pour le service de l'eau, du pain, du sel et des sauces. L'arrêté prévoit que l'eau est à disposition sans restriction ; le sel et les sauces (mayonnaise, vinaigrette, ketchup) ne sont pas en libre accès et sont servis en fonction des plats : le pain doit être disponible en libre accès.

Deux annexes à l'arrêté viennent préciser la fréquence de présentation des repas ainsi que le grammage des produits prêts à consommer préparés par des fournisseurs extérieurs.

Surveillance

Les gestionnaires des restaurants doivent désormais tenir à jour un registre dans lequel sont conservés, sur les trois derniers mois, les documents attestant de la composition des repas, notamment les menus et les fiches techniques descriptives des produits alimentaires achetés auprès des fournisseurs. Ils sont tenus d'identifier distinctement, sur les menus, les produits de saison entrant dans la composition des repas.

Application

Ce décret s'adresse aux gestionnaires, publics et privés, des services de restauration scolaire. Il entre en vigueur dès sa publication pour tous les services de restauration scolaire, sauf pour les plus petits établissements. Dans ce dernier cas, il entrera en vigueur pour la rentrée scolaire 2012 pour les cantines servant moins de 80 couverts par jour en moyenne sur l'année.

ECONOMIE

Bordeaux 2011 - Congrès du Mouvement HLM

A l'occasion du 72ème Congrès du Mouvement HLM qui s'est tenu à Bordeaux (du 27 au 29 septembre 2011), le président de la FMVM, Christian Pierret, a insisté sur les spécificités des villes moyennes et de leurs agglomérations en matière de logement social, notamment au cours du débat en séance plénière sur le thème : « Habitat et territoire : une nouvelle donne ? ». En matière de logement social, les villes moyennes (entre 20 000 et 100 000 habitants) ont des besoins spécifiques. L'offre de logement social doit répondre aux publics prioritaires suivants : beaucoup de jeunes ménages avec enfants, présence importante d'étudiants et forte proportion de personnes âgées. Les villes moyennes et leurs agglomérations sont des territoires exemplaires au regard de l'article 55 de la Loi SRU, avec un taux de logements sociaux atteignant en moyenne plus de 24% en 2010. Au cours de cette journée, le président de la FMVM s'est aussi félicité du fait que bien souvent, les villes moyennes et leurs intercommunalités restent des territoires d'innovation en matière de performance énergétique des logements sociaux, malgré les difficultés financières rencontrées. Un travail prospectif sur l'habitat dans les villes moyennes va être entamé par la FMVM, qui va également poursuivre sa réflexion sur la question du logement social dans le cadre du « Réseau des Acteurs de l'Habitat », lieu d'échanges entre Associations d'élus et Mouvement Hlm.

Vidéo du débat en séance plénière : <http://www.union-habitat.org/ecom2011.nsf/ld/125>

Interview de Christian Pierret : <http://www.union-habitat.org/ecom2011.nsf/ld/415>

ECONOMIE

Police municipale - L'Intérieur réamorce le dialogue

La commission nationale consultative sur la police municipale (instance de négociation et de dialogue entre les partenaires sociaux, les syndicats, les maires et le ministère de l'Intérieur), non réunie depuis plus de trois ans, a été réactivée lundi 26 septembre par Claude Guéant. Le député-maire de Nice, Christian Estrosi (UMP) a été élu président de la commission. Les syndicats attendent des avancées, par exemple en termes d'indemnité spéciale de départ en retraite. Au-delà des questions statutaires, des discussions sur la coordination entre polices, la question des interventions pour les flagrants délits et des échanges d'information sont à l'ordre du jour.

ECONOMIE

Agenda

18 octobre 2011 Paris

Réunions de commissions de la FMVM :

- Formation, Recherche, Innovation
- Aménagement du territoire et institutions

15 novembre 2011

Paris

La FMVM lance les premiers rendez-vous de l'intelligence locale, sur le thème : Faire face à la désindustrialisation

16 novembre 2011

Paris

ECONOMIE

Journée du Réseau des acteurs de l'habitat

Le 1er décembre prochain, le Réseau des acteurs de l'habitat, en partenariat avec les associations nationales d'élus locaux - dont la FMVM - et l'Union sociale de l'habitat, organisera une journée de débat sur le thème : « Hébergement, logement, accompagnement : quelles réponses au développement des précarités ? ». Cette journée à destination des élus locaux, des services des collectivités territoriales, comme des professionnels du logement social va permettre d'aborder cette problématique essentielle qui touche tous les territoires. Elle se déroulera de 9 h 30 à 16 h 30 à l'Auditorium Centre Marceau (12, Avenue Marceau - 75008 Paris - Métro Alma Marceau, ligne 9 - RER Pont de l'Alma, ligne C)

Pour accéder au programme et au bulletin d'inscription : <http://www.acteursdelhabitat.com/spip.php?article554>

ECONOMIE

Faire face à la désindustrialisation

mardi 15 novembre 2011 - Paris

Le local s'affirme comme l'échelon pertinent pour répondre concrètement aux défis sociaux et financiers de notre pays en pleine mutation. Pour confronter les expériences et apporter des propositions concrètes, la FMVM lance une série de rencontres : « **Les rendez-vous de l'intelligence locale** ».

ECONOMIE

Le Sénat passe à gauche - Une première sous la Vème République

Jean-Pierre Bel, 59 ans, sénateur du département de l'Ariège depuis 1998, a été élu par ses pairs, nouveau Président du Sénat ce samedi 1er octobre. Ce dernier était le seul candidat à gauche à se présenter pour la présidence de la chambre chargée de représenter les intérêts des collectivités locales.

Face au Président sortant, Gérard Larcher (UMP), et face à Valérie Létard (UC), Jean-Pierre Bel a été élu dès le premier tour, avec 179 voix sur 342 bulletins exprimés, soit deux suffrages de plus que le nombre de sièges de la nouvelle majorité de gauche.

Garant de la continuité de la République et à ce titre deuxième personnage de l'État, le Président du Sénat peut exercer provisoirement la fonction de Président de la République en cas de vacance ou d'empêchement constaté par le Conseil constitutionnel (cf. article 7 de la Constitution et les précédents de 1969 et 1974 avec Alain Poher). Parmi ses autres pouvoirs, il nomme trois des neuf membres du Conseil constitutionnel, qu'il peut aussi saisir si certaines dispositions des lois votées ou des traités à ratifier lui semblent non conformes à la Constitution. Avec les autres autorités de la cinquième République (Président de la République, Premier ministre et Président de l'Assemblée Nationale), il nomme également certains des membres du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM), du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), et de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Au niveau de l'organisation interne du Sénat, la composition des groupes politiques - qui comprennent comme auparavant au minimum 15 membres - est connue depuis hier : PS-EELV, CRC, RDSE, UCR, UMP et 7 sénateurs non inscrits. L'installation des commissions permanentes au nombre de six (commissions des affaires étrangères, défense, affaires sociales, culture et éducation, économie et développement durable, finances, et lois) est quant à elle prévue ce jeudi 6 octobre. Les tractations pour la répartition des présidences de ces commissions permanentes sont en cours.

Même s'il reste au Gouvernement un peu plus de six mois pour faire adopter de nombreuses dispositions législatives inscrites à l'ordre du jour des assemblées, ce renversement de majorité à gauche à la chambre Haute ne devrait pas fondamentalement ralentir le travail parlementaire. En effet, s'il existe des précédents liés aux périodes de cohabitation, il reste aussi un arsenal constitutionnel qui permet au Gouvernement d'accélérer la procédure parlementaire ou à l'Assemblée nationale d'avoir le dernier mot (articles 38, 44, 45 et 47).

Ce basculement reste toutefois épineux pour la majorité en place, il constitue en effet un symbole ; il est aussi médiatiquement une occasion de tribune pour l'opposition.